

# SENSIBILISATION

## ENTREPRISES EXTERIEURES - PLAN DE PREVENTION

### Format d'intervention

 Distanciel

### Vous êtes

Agent technique, agent administratif, encadrant(e), DRH, assistant(e) ou conseiller(ère) prévention, animateur(trice) hygiène et sécurité, etc..

### Date et lieu

 21 février 2024

Via teams

• 2 h: 10h00 – 12h00

### Tarifs

 Inclus dans votre contrat d'assurance

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- identifier les activités concernées
- comprendre la réglementation concernant les plans de prévention
- appréhender l'organisation à mettre en œuvre pour sécuriser l'intervention d'entreprises extérieures

### PRÉREQUIS

Cette sensibilisation ne nécessite pas de prérequis.

### INTERVENANT

Sensibilisation par un(e) consultant(e) spécialisé(e) en prévention des risques professionnels..

### PROGRAMME

#### 1 – Intervention d'entreprises extérieures : de quoi parle-t-on ?

#### 2 – Comprendre l'esprit de la réglementation

#### 3 – Identifier les documents obligatoires

- plan de prévention
- protocole de chargement

#### 4 – Eléments de jurisprudence

### EVALUATION

Tout au long du séminaire, le formateur s'assure de la bonne compréhension du contenu pédagogique par les participants.



formation.rrh@relyens.eu



+33 (0)2 48 48 15 15

### Relyens SPS

CS 80006 - 18020 BOURGES Cedex - FRANCE  
Tél : +33 (0)2 48 48 15 15 - www.relyens.eu

S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance -  
335 171 096 RCS Bourges  
Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY -  
N° ORIAS 07000 814 - www.orias.fr  
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le  
n° 24180125318 auprès du Préfet de région

